

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 05 mars 2024

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX
AVANCEMENTS DE GRADES**

L'An deux mil vingt-quatre le cinq du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 16

Nbre votants : 18

Etaient présents

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,
M. Visconti Régis, Mme Rossas Amandine, M. Pons Alexandre, Adjoint,
M. Blanc Jérémie, Conseiller Délégué,
Mmes Budun Sevda, De Jesus Catherine, Fol Christine, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise, Conseillères Municipales,
MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Girod Claude, Martinod Guillaume, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire,
Mme Rey Novoa Dolorès, Conseillère, a donné une procuration à M. Barriere-Constantin Luc, Conseiller,
Mme Marie-Madeleine Quinio, Conseillère,
M. Felix-Fiardet Bastien, Conseiller.

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Madame le Maire indique qu'en raison des avancements de grades de l'année 2024 concernant deux agents il convient :

- De supprimer un poste d'entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

- De supprimer un poste de maintenance des bâtiments service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.
- De créer un poste d'entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.
- De créer un poste de maintenance des bâtiments service technique dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine	Rédacteurs	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Accueil du public, urbanisme, contentieux, locations, associations	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
		Adjoint technique	1	35 H
Maintenance des bâtiments	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique	2	35 H
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET				
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjoint administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00
Accueil du public, secrétariat techniques, administrés,		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	27 H 22
		Adjoint technique	1	10 H 10
		Adjoint technique	1	10 H 33
		Adjoint technique	1	20 H 21
		Adjoint technique	1	21 H 07
		Adjoint technique	1	31 H 18
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 38
		Adjoint technique	1	06 H 15
		Adjoint technique	2	06 H 47
		Adjoint technique	1	27 H 18
Gardien de gymnase	Adjointes Techniques	Adjoint technique	1	16 H 00
Agent des écoles maternelles	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	1	29 H 50
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 15
		Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	2	11 H 43
	Adjointes d'animation	Adjointe d'animation	1	21 H 07

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

